



**CONVOCAATION
DU
CONSEIL
COMMUNAL**

**Arrêté du G.W. du
22/04/2004, confirmé par
le décret du 27/05/2004,
portant codification de
la législation relative
aux pouvoirs locaux
sous l'intitulé "Code de
la Démocratie Locale et
de la Décentralisation"
(CDLD)**

art. L1122-13 § 1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

art. L1122-15 - Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.
La séance est ouverte et close par le président.

art. L1122-17 - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

art. L1122-19 - Il est interdit à tout membre du conseil et du collège :

1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct.

Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires.

2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre.

art. L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

art. L1122-27 - Les membres du conseil votent à haute voix.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

art. L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats. Si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

Conformément aux articles L1122-13, -15 et -17 du CDLD, nous avons l'honneur de convoquer

pour la **première fois**, à la SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL, qui aura lieu le

MERCREDI 23 JANVIER 2013, à 20.00 heures, à la maison communale.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 141301166 (1) Conseil communal - Règlement d'ordre intérieur.
APPROBATION.
- 911301063 (2) Nomination du Président du C.P.A.S. en qualité de membre
du Collège communal.
Acte de prestation de serment.
- 911300957 (3) Compte 2011 de la F.E. de :
- Beho.
AVIS.
- 141300956 (4) Budget 2013 de la F.E. de :
- Bovigny,
- Montleban.
AVIS.
- 911300958 (5) C.P.A.S.
**Vote d'un douzième provisoire pour le mois de janvier 2013.
APPROBATION.**
- 141301483 (6) C.P.A.S.
**Vote d'un douzième provisoire pour le mois de février 2013.
APPROBATION.**
- 911301120 (7) **VOTE d'un douzième provisoire pour le mois de février 2013.**
- 911301006 (8) **Taxes sur les immeubles inoccupés - Exercice 2013.
Délibération du Collège Provincial en séance du 13 décembre
2012. Approbation partielle.
Modification.
APPROBATION.**

- 141300489 (9) Patrimoine communal.
Revitalisation urbaine à Gouvy sur le site de la résidence-services (PCA dit « Bastin »).
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrages d'Idélux - Projets publics.
DESIGNATION.
- 911300388 (10) Adoption provisoire du projet de plan communal d'aménagement (P.C.A.), du plan d'expropriation et du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) dit "Bastin" à Gouvy.
ADOPTION.
- 141301191 (11) Désignation d'un auteur de projet pour la phase réalisation du parc didactique et de détente de Bovigny.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.
- 141300790 (12) Acquisition d'un corrélateur.
Conditions et mode de passation.
APPROBATION.
- 911301597 (13) Ville d'Uccle.
Création d'une école - Demande de cession du numéro de matricule de la Commune.
RATIFICATION de la délibération prise par le Collège communal en date du 24 décembre 2012.
- 911301164 (14) Ecole fondamentale communale de GOUVY.
DESIGNATION des représentants du Pouvoir Organisateur au sein du Conseil de Participation.
- 911301165 (15) Ecole fondamentale communale de GOUVY.
DESIGNATION des représentants du Pouvoir Organisateur au sein de la Commission Paritaire Locale (CoPaLoc).
- 141301062 (16) Comité de concertation Commune / C.P.A.S.
DESIGNATION des membres de la délégation du Conseil communal.
- 141301167 (17) Syndicat d'Initiative des Sources de l'Ourthe Orientale asbl.
DESIGNATION des représentants de la Commune de GOUVY au Conseil d'Administration.
- 141300387 (18) Renouvellement d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.
APPROBATION.
- 141301468 (19) Contrat de rivière Ourthe.
DESIGNATION des représentants communaux au Comité de rivière Ourthe.

- 141301492 (20) Contrat de rivière Amblève.
DESIGNATION des représentants communaux au Comité de rivière Amblève.
- 141301474 (21) Gestion du système de cartographie communale -
Groupement d'Information Géographique (G.I.G.).
DESIGNATION d'un membre du Conseil communal au sein du Comité de secteur.
- 141301484 (22) Intercommunale IDELUX.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301485 (23) Intercommunale IDELUX Finances.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301486 (24) Intercommunale IDELUX Projets publics.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301487 (25) Intercommunale A.I.V.E.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 141301595 (26) Intercommunale A.I.V.E. - Secteur Valorisation et Propreté.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301488 (27) Intercommunale IMIO.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301489 (28) Intercommunale SOFILUX.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301490 (29) Intercommunale INTERLUX.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301491 (30) Intercommunale VIVALIA.
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 911301470 (31) Intercommunale Parc Naturel des Deux Ourthes (P.N.D.O.)
DESIGNATION des représentants aux Assemblées Générales.
- 141301477 (32) Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.).
DESIGNATION des représentants de la Commune.
- 911301478 (33) P'tits Soleils asbl.
DESIGNATION des représentants de la Commune de GOUVY au Conseil d'Administration.

- 911301480 (34) Clinique Saint-Joseph de Saint-Vith.
DESIGNATION d'un observateur au sein du Conseil
d'Administration et de l'Assemblée Générale.
- 911301471 (35) Asbl Maison du Tourisme "Pays du Val de Salm et Sources de
l'Ourthe".
DESIGNATION des représentants de la Commune aux
Assemblées Générales.
- 911301472 (36) Gestion Logement Gouvy (G.L.G.)
DESIGNATION des représentants de la Commune aux
Assemblées Générales.
- 911301473 (37) Agence Immobilière Sociale Nord-Luxembourg a.s.b.l.
DESIGNATION des représentants de la Commune aux
Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.
- 911301475 (38) La Terrienne du Luxembourg s.c.r.l.
DESIGNATION des représentants de la Commune aux
Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.
- 911301476 (39) Société d'Habitations Sociales de la Région de et à Bastogne.
DESIGNATION des représentants de la Commune aux
Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.
- 911301469 (40) Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne.
DESIGNATION de deux représentants à l'Assemblée
Générale et d'un représentant au Conseil d'Administration.
- 911301481 (41) Union des Villes et Communes de Wallonie.
DESIGNATION d'un représentant à l'Assemblée Générale.
- 141301596 (42) Motion de soutien aux agriculteurs producteurs laitiers.
- 141301493 (43) Décisions de Tutelle.
INFORMATION.
- 911301494 (44) Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012.
APPROBATION.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,

Le Collège communal,